



Humidité voisin

Par sandrine59230

Bonjour,

j'ai acheté une maison en 2014, la maison est en hauteur contrairement à mes voisins.

Sur le devant de ma maison il y'a de la terre qui colle au mur de la maison de mes voisins à hauteur de 1mètre, cela à toujours été ainsi.

Hier le notaire en charge de la vente m'a contacter pour m'informer qu'il y'avais de l'humidité sur le mur a cause de cette terre, celui ci me propose d'aller dans mon terrain pour faire constater au nouveaux acquéreur et leur spécifié que tous travaux par rapport a l'humidité sera a leur charge.

Le notaire me demande également si je donnerais l'autorisation au voisins pour se rendre dans mon terrain qui donne accès a leur mur pour effectuer les travaux.

Ma question est la suivante, j'ai peur que les nouveaux acquéreur se retourné contre moi, alors que je n'es rien modifié la maison date de 1950 cette terre a toujours été la .

Merci beaucoup pour vos réponse.

Sandrine

Par ESP

Bienvenue,
Seul un expert pour déterminer l'origine de cette humidité.

Par Burs

Bonjour,
vous n'avez pas à prendre les devants, c'est au propriétaire actuel de faire les démarches éventuellement Il y à prescription vu que cela date de plus de trente ans et que personne ne s'en est plaint jusqu'à présent

Par sandrine59230

]Bonjour

merci beaucoup cela me rassure.

Au vu du mur des réparations ont déjà été faite avec du crépi pour cacher des fissures mais je ne sais pas en quel année.

Cordialement